certains débats, outre qu'elles n'aboutissent guère à des résultats concrets, sont coûteuses et font perdre du temps, tant en réunions qu'en documentation. A mon avis, ces tendances nuisent aux efforts déployés par l'Organisation au service de la paix et de la coopération économique. J'espère que, dès la prochaine session de l'Assemblée générale, les Etats Membres réfléchiront mûrement au meilleur moyen de faire du travail sérieux.

Il y a deux ans, dans mon premier rapport annuel, j'ai proposé une série d'améliorations susceptibles d'être apportées au fonctionnement du système de paix et de sécurité internationales prévu par la Charte. Bien que le Conseil de sécurité ait consacré à ces idées et à d'autres du même ordre de nombreuses heures de consultations approfondies, il n'a pas encore abouti à des résultats concrets, l'impulsion ne pouvant venir que des niveaux politiques les plus élevés. Pour utiliser à plein toutes les possibilités de l'ONU, il faut, à mon avis, être disposé à agir pour expérimenter de nouvelles méthodes.

Ces dernières années, les capacités et l'influence collectives du Conseil de sécurité ont été insuffisamment mises à l'épreuve. Sur plusieurs problèmes importants, les membres du Conseil, y compris ses membres permanents, ont des points de vue très proches. Pourtant, d'autres facteurs, qui ne sont pas directement liés à ces problèmes, empêchent le Conseil d'exercer l'influence collective prévue par la Charte.

Il en va de même du maintien de la paix. On nous demande souvent avec insistance de renforcer la capacité de maintien de la paix de l'ONU, comme s'il s'agissait d'une question qui puisse être traitée abstraction faite des relations politiques des Etats Membres et notamment des membres du Conseil de sécurité. Nous avons pu ces derniers temps tirer un certain nombre d'enseignements sur la nature du maintien de la paix, mais il est indispensable de mettre l'accent sur la question fondamentale. Le maintien de la paix est l'expression d'un consensus et d'une volonté politiques de la communauté internationale. Si ce consensus ou cette volonté — pèche par faiblesse, incertitude, division ou indécision, les opérations de maintien de la paix en sont du même coup affaiblies. Il arrive même que des divergences entre membres du Conseil de sécurité rendent absolument impossible l'adoption de toute mesure de maintien de la paix. L'opération de maintien de la paix la mieux assurée serait celle qui jouirait de l'appui politique, diplomatique et financier sans réserve de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et même de la participation effective des membres permanents du Conseil de sécurité, en vertu d'un mandat du Conseil. Cette perspective peut paraître aujourd'hui irréaliste, mais elle n'en traduit pas moins une vérité politique qui vaut d'ailleurs pour tout l'éventail des activités de l'Organisation.

J'ai choisi l'exemple du maintien de la paix pour montrer comment l'internationalisme se discrédite aux yeux de l'opinion publique. Le maintien de la paix est une des innovations de l'ONU qui a connu le plus de succès. Mais lorsqu'on ne peut avoir recours à ce moyen d'action dans une situation qui manifestement l'exige, parce que les membres du Conseil de sécurité sont en désaccord, le public en conclut généralement qu'il y a un défaut dans l'Organisation des Nations Unies et dans la notion d'internationalisme. Il est évidemment plus facile d'aboutir à cette conclusion que d'analyser les positions et les motifs divergents des gouvernements, qui sont la cause véritable de l'impasse et de l'impossibilité où se trouve l'Organisation des Nations Unies d'agir ou de réagir.

Je n'ai pas de solution simple à proposer. Il va de soi qu'une amélioration radicale du climat politique international modifierait profondément les données du problème, mais nous ne pouvons compter sur des miracles. Entretemps, nous pourrions peut-être étudier quelques idées susceptibles d'améliorer la situation, en partant de l'hypothèse que notre objectif commun et convenu est d'assurer la survie de l'humanité dans des conditions raisonnablement satisfaisantes.

J'ai moi-même avancé quelques idées et suggestions concernant un certain nombre de questions — le Liban, par exemple, et le problème du Moyen-Orient —, mais elles ont reçu jusqu'à présent un accueil mitigé. Je constate qu'on tend actuellement à s'orienter vers des actions bilatérales ou unilatérales, ou à ne rien entreprendre du tout. Or, dans la plupart des cas, les approches bilatérales ou unilatérales ne semblent pas être particulièrement efficaces. Cela n'a d'ailleurs rien de surprenant étant donné que, de par leur nature même, nombre des différends auxquels nous sommes confrontés dans le monde ne peuvent être réglés de façon durable sans l'établissement d'un large consensus.

Je propose que nous examinions la tendance actuelle eu égard à des situations particulières. J'espère sincèrement, par exemple, que nous verrons enfin s'accomplir des progrès réels dans la voie de l'indépendance de la Namibie sur la base du plan de l'Organisation des Nations Unies. J'espère également qu'au cours des mois à venir nous assisterons à la mise en œuvre de l'entière et concrète coopération et des mesures positives dont dépend le succès des efforts inlassables que le Groupe de Contadora déploie en faveur de la paix en Amérique centrale.

Il arrive bien souvent que les parties à un différend échangent accusations et contre-accusations à propos de situations qui, pour la plupart d'entre nous, sont déroutantes et complexes. Que risquerait-on à envoyer des équipes de l'Organisation des Nations Unies pour observer et certifier les faits? Un tel éclaircissement de la situation, auquel procéderaient des observateurs objectifs, contribuerait assurément à réduire les tensions internationales et à renforcer les efforts déployés par ailleurs. Demandons-nous donc quelles mesures utiles peuvent être prises dans une situation donnée au lieu de penser d'abord à toutes les raisons étrangères à la question pour lesquelles il n'est pas possible de les prendre.

Et, surtout, il nous faut réaffirmer l'idée contenue dans la Charte, suivant laquelle les menaces à la paix et à la sécurité internationales, de quelque source qu'elles proviennent et dans quelque région qu'elles se manifestent, passent avant les différends — idéologiques ou autres — entre Etats et imposent à tous les Etats l'obligation de s'entendre et de coopérer. Aux termes de la Charte, certaines situations appellent de toute évidence un examen et une intervention immédiats du Conseil de sécurité quels que puissent être les désaccords politiques de ses membres. Tel est assurément le cas lorsqu'une frontière nationale est transgressée et que l'Etat concerné demande à l'Organisation des Nations Unies d'agir.

Il faut bien entendu que le climat international s'améliore nettement si on veut que la limitation et la réduction des armements progressent véritablement. C'est là un domaine dans lequel il est indispensable de tirer le meilleur parti des possibilités qu'offrent les négociations multilatérales et bilatérales, aussi bien pour faire mieux comprendre de part et d'autre les raisonnements qui sous-tendent les politiques